



Kuei,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse directement à vous aujourd'hui.

Nous amorcerons à l'été 2019 une importante démarche visant à ce que notre Première Nation se dote de sa propre Constitution. L'adoption d'une Constitution et son élaboration dans le cadre d'un exercice de participation citoyenne et dans une approche de co-construction ont été identifiés comme un axe prioritaire dans nos Orientations politiques 2017-2021, en vue de l'autodétermination de notre Première Nation.

Nous souhaitons que cet exercice politique, communautaire et démocratique contribue à rassembler notre peuple dans une quête d'unité autour d'un projet de société inclusif visant le mieux-être individuel et collectif. Ce projet de société sera ancré au cœur de notre identité, de notre culture et de notre territoire.

Cette démarche sera portée par la Commission Tipelimitishun qui sera formée de quatre membres de la Première Nation et de trois élus. Nous vous invitons à en faire partie et à vous impliquer.

Tipelimitishun, se gouverner soi-même, est un objectif noble et inspirant que nous pouvons atteindre ensemble et dans le respect de notre diversité.

Au sein de notre Première Nation, il y a une place pour tous!

Clifford Moar

Chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Pourquoi adopter une Constitution?

Se gouverner soi-même est un droit inaliénable que nous avons en tant que Première Nation. Ce droit est reconnu et encouragé par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dont le Canada est signataire.

La Constitution de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh affirmera nos droits et notre titre sur notre territoire. Elle exprimera notre identité, définira les rapports entre les droits collectifs et individuels au sein de notre Première Nation et établira notre structure de gouvernement ainsi que les pouvoirs de nos instances exécutives, législatives et judiciaires sur l'ensemble de Tshitassinu, notre territoire.

En adoptant notre propre Constitution, nous allons nous reconnaître comme peuple, reconnaître nos institutions, notre territoire ainsi que notre capacité à prendre nos propres décisions. Il s'agit d'un puissant outil de gouvernance sur le plan collectif qui nous permet de concrétiser notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, tout en respectant le cadre juridique dans lequel nous vivons.

